Questions au Feuilleton

- 2. Le ministère des Travaux publics entend-il poursuivre la construction des murs suivant la méthode envisagée primitivement ou suivant une méthode modifiée et, dans l'affirmative, quand?
- 3. Quel est le but de ce programme et quel en est le coût prévu?

L'hon. Jean-Eudes Dubé (ministre des Travaux publics): 1. \$350.

- 2. Non. Des portes coupe-feu seront aménagées à six endroits au lieu des murs pleins dont on avait au début envisagé l'aménagement. Tous les travaux étaient censés être achevés au 30 novembre 1973, mais les modifications en ont reporté la date au 30 décembre 1973.
- 3. Ce programme a pour but de rendre l'immeuble conforme aux règlements de sécurité-incendie établis sous l'autorité du Code national du bâtiment, selon que l'exige le Commissariat fédéral des incendies. Les règlements exigent que les puits d'escalier de sortie soient séparés du reste d'un immeuble par un cloisonnement coupe-feu. Ce cloisonnement peut prendre la forme d'une porte ignifugée ou de cloisons massives ininflammables. Le coût estimatif est de \$14,700.

MINISTÈRE DES TRANSPORTS—L'INSTALLATION DE RADIOBALISES DE RECHERCHE

Question nº 3157-M. MacLean:

Les aéronefs au service du ministère des Transports qui font partie d'une catégorie exigeant qu'ils soient dotés de radiobalises de recherche (ELT) à partir du 1^{er} juillet 1974, possèdent-ils tous actuellement ces appareils et, dans la négative, quand ces aéronefs en seront-ils équipés?

L'hon. Jean Marchand (ministre des Transports): Les aéronefs du ministère des Transports ne sont pas encore tous équipés de radiobalises de recherche (ELT), mais ils le seront dès le 1^{er} juillet 1974.

MINISTÈRE DES TRANSPORTS—LA DIRECTION DES ENQUÊTES SUR LES ACCIDENTS D'AVIONS

Question nº 3180-M. Forrestall:

En ce qui a trait à la réponse donnée à la question n° 2759, combien d'accidents aériens ont fait l'objet d'une enquête par la Direction des enquêtes sur les accidents, et de ce nombre, combien ont été rendus publics chaque année?

L'hon. Jean Marchand (ministre des Transports):

Rapports et documents publiés par la Division des Enquêtes sur les accidents d'aéroness

Type de rapport	Nombre de rapports publiés	Nombre d'exemplaires en circulation	Observations
Résumé	3177	8000	Ce sont les rapports publiés au sujet de certains accidents survenus depuis la création de la Division, au début de 1959. Les accidents sont choisis par la Division selon qu'ils peuvent. servir d'exemples à titre préventif dans les milieux de l'aviation. Depuis le début de 1959, des 5,697 accidents étudiés, 3,177 soit 55.7 p. 100 des accidents qui ont fait l'objet d'une enquête ont donné lieu à la publication d'un résumé. Les accidents qui n'ont pas fait l'objet d'une publication sont ceux qui, par nature, se produisent souvent (par exemple, giration au sol (cheval de bois) sur avions légers.
Apercu	1400	850	Ce type de rapport a été mis en circulation en 1970 afin de compléter les rapports résumés. Tous les accidents survenant au Canada sont consignés dans cette publication dès que possible afin d'aider les membres des milieux de l'aviation à prendre rapidement des mesures préventives.
Rapports sur les gros accidents	13	300–1000	Depuis sa création, la Division publie des rapports sur les accidents qui sont classés comme graves. Ces rapports sont rédigés dans les formes que préconise l'OACI en fait d'accidents graves, et ils sont plus détaillés que les résumés.
Rapport annuel	1/annuel	1200	Ce type de rapport constitue un résumé statistique de tous les accidents survenus au Canada. Il est distribué aux membres des milieux de l'aviation et au public s'il en manifeste l'intérêt.
Enquêtes publiques	2	sur demande	Il y en a eu deux depuis la création de la Division. Les rapports sont rédigés par le Commissaire et distribués à tout enquêteur qui le demande.

LE NOMBRE DE BREVETS DE PILOTAGE

Question nº 3181—M. Forrestall:

- 1. Combien de brevets le ministère des Transports a-t-il délivrés chaque année, par catégorie, depuis 1965?
- 2. Combien ont été délivrés jusqu'à maintenant cette année?
- 3. Le ministre des Transports considère-t-il que le personnel préposé aux brevets est suffisant pour ne pas causer des retards nuisibles aux pilotes intéressés?

L'hon. Jean Marchand (ministre des Transports): 1. Nombre de licences de pilote délivrées par le ministère des Transports depuis 1965.

Catégorie de licences	1965	1966	1967	1968	1969	1970	1971	1972
Pilote privé	3,011	4,499	5,415	5,646	4,922	4.397	4,262	4,252
Pilote professionnel		1,225				845	780	959
Pilote professionnel								
de lère classe	92	147	259	238	356	265	190	251
Pilote de ligne	195	316	382	283	330	295	220	310
Pilote de planeur	55	64	99	150	159	173	147	203
[M. O'Connor.]								

2. Nombre de licences de pilote délivrées cette année par le ministère des Transports, jusqu'au 30 septembre 1973.

Catégorie de licences	Du 1er janvier au 30 septembre 1973
Pilote privé	3,621
Pilote professionnel	942
Pilote professionnel	
de lère classe	250
Pilote de ligne	408
Pilote de planeur	293

3. De manière générale oui, sauf durant certaines périodes de l'année où une recrudescence d'activité des écoles de pilotage se fait nettement sentir, ce qui peut à l'occasion entraîner des retards dans la délivrance des licences.